

Application smartphone Mobilité au CHU de Rouen

Sanitaire

Date de publication : 26 juillet 2024

Généralités

Objectif :

Faciliter et encourager l'utilisation de modes de transport écologiques par les professionnels de santé, réduisant ainsi l'empreinte carbone de l'établissement.

La plateforme de mobilité lancée au CHU de Rouen permet la comptabilisation des trajets domicile-travail des agents hospitaliers de manière écologique et sécurisée pour le covoiturage et les déplacements non motorisés : le vélo, la trottinette, les EDP tel que prévu dans la loi LOM et le FMD.

La loi prévoit des primes de mobilité (Forfait Mobilités Durables - FMD) pour les utilisateurs de ces modes de transport écologiques.

Grâce à l'enregistrement et la validation des trajets via des QR codes (covoiturage) et des codes-barres (vélos), nous garantissons la transparence et la sécurité des utilisateurs.

La plateforme a plusieurs utilités :
1. Mettre en relation 2 covoitureurs (ou plus) pour un trajet domicile-travail et de valider leur voyage en créant et flashant le QR code unique au départ et à l'arrivée du trajet.
2. Comptabiliser précisément le nombre de trajets effectués par chaque cycliste ou utilisateur d'EDP en flashant le code barre collé sur l'engin au départ et à l'arrivée.

Les paliers pour les primes sont les suivants :
• Moins de 60 jours : 100€ De 30 à 59 jours : 100 €
• De 60 à 99 jours : 200€
• 100 jours et plus : 300€
Cette vérification est importante pour justifier l'utilisation des fonds publics.

Etapes de mise en oeuvre
1. Analyse des besoins des employés
2. Développement de la plateforme et de l'application mobile déclinée en deux usages
3. Communication et formation des utilisateurs
4. Mise en place et suivi des trajets sur le backoffice
5. Extension des fonctionnalités pour les vélos et trottinettes

Essaimage

Les principaux leviers

1. Support de la direction dans le projet
2. Engagement du personnel avec une communication
3. Collaboration avec des développeurs de solutions numériques

Les principaux freins

1. Méfiance initiale des utilisateurs
2. Ajustements techniques nécessaires
3. Communication claire sur le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Notamment sur la géolocalisation (trajet) qui n’est pas réalisée avec l’application.

Témoignages

> *"Le projet a significativement amélioré la mobilité et la satisfaction des employés. Il permet de recenser les agents qui demanderont le FMD au fil de l'eau et en fin d'année de leur permettre de demander le FMD grâce à l'iprimé pré rempli intégré au logiciel"*
>
> **Marie-Laure AUTARD, Directrice de la sécurité et des SSE et en charge de la mobilité**

> *"La collaboration avec le CHU de Rouen a été très positive et fructueuse."*
>
> **Daniel PUSSET, Directeur asscié 7ème SenS**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

marie-laure.autard@chu-rouen.fr

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 avril 2024

Durée du projet : 12 mois

CHU de Rouen 76000

Type de structure : Sanitaire / Public

Obligation réglementaire : Oui

FMD Décret n° 2022-1562 du 13 décembre 2022

Déclenchement
La volonté de promouvoir des solutions de mobilité durable et de répondre aux besoins des employés en termes de sécurité et de praticité dans leurs trajets quotidiens. Tracer et sécuriser les trajets réalisés, permettre leur suivi au fil de l'eau si besoin et leur extraction en fin d'année, individuellement, pour permettre d'obtenir le FMD.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

10/10

Remplace une pratique existante

Les ressources

Temps

- Animation sur site(s) pour le covoiturage - Gestion des codes barres sur les 2 roues promotion lors de journées de la mobilité.

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Un agent sur de permanences au lancement du projet puis très ponctuellement.

A considérer

Des compétences en interne

Pas spécialement

A considérer

Des compétences externes (prestations externes)

Le prestataire

A considérer

Des équipements, du matériel

Codes-barres adhésifs résistants aux intempéries pour les vélos et trottinettes

A considérer

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

Impact Environnemental avec les Données de l'INSEE dans l'étude Déplacements domiciletravail : des émissions de gaz à effet de serre, parue le 7 décembre 2023 :

1. Émissions moyennes par travailleur de la région de Rouen :
• 0,8 tonne (800 kg) d'équivalent CO par an pour les trajets domicile-travail.
• En supposant 250 jours de travail par an, 800 kg CO / 250 j / 2 = 1,6 kg CO / trajet.

2. Nombre de trajet sur la plateforme de la plateforme :
Trajets totaux comptabilisé pour trois mois (avril, mai, juin) :
- 257 trajets (avril)
- 978 trajets (mai)
- 1372 trajets (juin)

Estimation pour une année à raison de 1 300 trajets par mois :
• 1 300 trajet x 12 mois x 1,6 kg CO / trajet = 24 960 kg CO / an

Sur les professionnels : Impacts positifs

Nombre de trajets à vélo et en covoiturage :
• Avril 2024 : 257 trajets à vélo
• Mai 2024 : 978 trajets à vélo
• Juin 2024 : 1372 trajets à vélo (jusqu'à mi-juin)
965 utilisateurs inscrits (covoiturage et vélo) sur plus de 10 000 professionnels.

Sur les usagers : Pas d'impacts

Le CHU avait préalablement un système de badgeage , donc les utilisateurs avaient déjà une démarche à réaliser.

Sur l'organisation : Pas d'impacts

Sur le médico-économique : Impacts négatifs

Des financements (internes et externes)

Coût annuel de la plateforme de covoiturage : 4 000 euros HT, Coût supplémentaire pour le développement de nouvelles fonctionnalités (mobilité douce) : 1960 euros HT

A considérer

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [x] Administration
- [] Services techniques
- [] Professionnels
- [x] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

L'abonnement au site internet a été légèrement augmenté.